



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Janvier 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 Janvier 1997

**Acquisition d'une partie de terrain au carrefour Haut Surimeau /
Antes / Mineraie / Château Menu - Propriété**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, M. Guy-
Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La modification des règles de priorité au carrefour Haut Surimeau/Antes/Mineraie/Château Menu permettra de réduire la vitesse des automobilistes et améliorer ainsi la sécurité des piétons dans ce secteur.

Pour réaliser ce nouvel aménagement, il est nécessaire de modifier l'emprise de la voie ; il a donc été demandé à Monsieur [REDACTED], demeurant [REDACTED], qui a accepté, de céder à la Ville de NIORT une partie de terrain soit 12 m² environ, à prélever sur la parcelle cadastrée section AT n° 163.

Cette acquisition par la Ville aura lieu moyennant le prix global de 600 F ; en outre la Ville prendra à sa charge la démolition du mur existant et sa reconstruction au nouvel alignement, en parpaings surmontés d'un grillage de 1,20 m.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître MURRIS, Notaire à NIORT, étant précisé que tous les frais de géomètre et de notaire seront imputés au chapitre 906-641 - article 2112 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON